

# Pôle cold cases : la liste des premières affaires criminelles que réveille la nouvelle juridiction

Par Paule Gonzalès, Nicolas Daguin, Margaux d'Adhémar, Esther Paolini, Guillaume Pointg et Luc Lenoir

Publié il y a 9 minutes, mis à jour à l'instant



Photo d'illustration. *MARTIN BUREAU/AFP*

**INFO LE FIGARO - Sur les 240 affaires identifiées initialement comme pouvant entrer dans sa définition, une petite douzaine est déjà dans le cabinet de la juge d'instruction, ou entre les mains du parquet.**

Une machine qui s'emballe. Trois mois après sa création, le pôle Cold Cases tourne déjà à plein régime alors que ses effectifs sont loin d'être au complet. Sur les 240 affaires identifiées initialement comme pouvant entrer dans sa

définition, une petite douzaine est déjà soit dans le cabinet de la seule juge d'instruction déjà en place, Sabine Kheris, -sept dossiers - soit au parquet pour un suivi en enquête préliminaire.

Actuellement en cours d'évaluation, une cinquantaine de dossiers sont arrivés au pôle via les avocats des familles des victimes, ou directement par les victimes elles-mêmes, par l'évocation spontanée des autres juridictions et parquets de France, ou encore par les recherches en sources ouvertes des parquetiers du pôle lui-même qui ont épluché émissions de télévision, et archives de la presse régionale.

Certaines affaires qui avaient une ordonnance de non-lieu de cabinet d'instruction, ont ainsi été rouvertes en enquête préliminaire. «*Nos chiffres évoluent tous les jours...*

Cet article est réservé aux abonnés.